



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 84/2026  
du Conseil communautaire  
Séance du 27 avril 2026**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 21 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 65

Nombre de conseillers absents : 12

Nombre de votants : 74

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE , Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BASCLE Charles, BAYART Sébastien, BERGONZI Margaux, BERTRAND Pascale, BETTON Thomas, BORDES Pascale, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DANIEL Georges, DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, EUTEDJIAN Claudine, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HAGEAUX Audrey, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LIANES Pédro, MARCELLIN stephane, MARQUES Léopoldina, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MORELLI Jean-Louis, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, PALISSE Patrick, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROBELET Olivier, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, ROUX Olivier, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SERRE Christophe, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

**Absents/Procurations :** BAGUR Marie-Laure (procuration à CARMINATI Jérôme), BIALLET David (procuration à SERRE Christophe), BODI Trinité, CALLEJON Gaétan (procuration à MORELLI Jean-Louis), COSTA Ludivine (procuration à DEY Chistine), COUSTON Maxime, FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), LORIC Karima, MAHLER Fred (procuration à CASTOR Raphael), PARADIS Gislaïne (procuration à BOUIS Caroline), RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à EUTEDJIAN Claudine), SEGAL Valère (procuration à GOURRET Patrice),

**Secrétaire de Séance :** Guy AUBANEL

**OBJET : Versement d'une subvention au COS du Gard Rhodanien**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,  
Vu l'article 25 de la loi du 3 janvier 2001, dite loi « Sapin »,  
Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du COS du Gard rhodanien en date du 19 février 2019,  
Vu le dépôt des statuts en préfecture du Gard du COS du Gard rhodanien en date du 19 mars 2019,  
Vu la délibération de l'agglomération du Gard rhodanien n°127/2024 du 24 juin 2024 relative à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec le COS du Gard rhodanien,  
Considérant que le COS a pour objectif d'offrir toute une gamme de prestations dans les domaines touristique, culturel et de loisirs,  
Considérant que lorsque la subvention dépasse 23 000 €, l'administration qui l'attribue doit conclure une convention avec l'association définissant l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;**

- D'attribuer pour l'année 2026 une subvention annuelle de 29 000 euros au COS du Gard rhodanien en application de la convention d'objectifs et de moyens, joint en annexe.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 27 avril 2026.

**Le Président**  
**Christophe SERRE**

**Le Secrétaire de Séance**

